

FORMATION CONTINUE

2021

EDASOP
Ecole des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

VISIOCONFERENCE DEONTOLOGIE / EXERCICE PROFESSIONNEL « S'évaluer, se vendre et savoir facturer »

Mercredi 17 mars 2021
De 9h30 à 12h30

Nadine Serres
Directrice de la formation
ANAFAGC

80 € la séance
gratuit / - 2 ans

Objectifs :

Et si on parlait honoraires ? S'évaluer, savoir se vendre « en conformité » et facturer sont des étapes incontournables dans la gestion du cabinet d'avocats.

Cette formation fait le point sur les principales dispositions légales et réglementaires (depuis la loi Macron), ainsi que les obligations que doivent respecter la convention d'honoraires, la fiche de diligences et la facture. Nous y aborderons également une partie économique sur la connaissance de votre cabinet et de son coût de revient.

Pré requis :

Etre titulaire du CAPA / Avocats ayant besoin d'optimiser la gestion de son cabinet.

Programme :

- Evaluer les attentes et les besoins du client ;
- Se vendre en conformité ;
- Savoir facturer ;
- Le recouvrement des factures ;
- Connaitre le coût de revient du cabinet.

Moyens pédagogiques :

Cas pratiques, conférence avec échanges interactifs. Remise d'un support pédagogique après la séance.

Pour vous inscrire : www.edasop.fr

École des Avocats Sud-Ouest Pyrénées

Tél : 05 61 53 58 52

N° organisme de formation : 73310242131

s.debalorre@edasop.fr